Image not found or type unknown

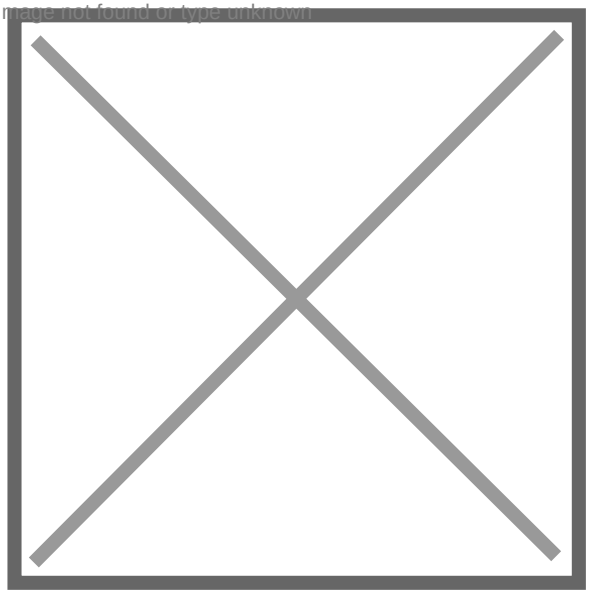

Dette de credit a la consomation

Par **grospouf**, le **22/05/2014** à **13:11**

jai un pret a al consomation 1989 n ayant plus de relance depuis un moment et voila qu une societe me reclame la somme de 3000euros je n ai plus de papier qui justifie cette somme car j ai eu une inondation dans un garage et mais papiers etait dans se garage donc je n ai plus de preuve tout a ete detruit est qu ils on droit de me reclamer apres t en annee merci de me repondre a cette demande

Par **Visiteur**, le **22/05/2014** à **14:31**

Bonjour je ne suis pas intervenante, ni juriste ni même modérateur, je suis tout simplement dans le même cas que vous.
Pour cette raison, il y a de nombreuses interventions et sujets comme le vôtre sur le site, donc je vous propose de les lire, vous trouverez beaucoup de réponses à vos angoisses.
en tout cas ne paniquez pas, ne cédez pas, ne donnez pas de sous, les lettres simples de sociétés de recouvrement ou huissiers sont là pour vous faire peur et vous faire craquer. Le harcèlement télèphonique aussi, ne lâchez rien,vos interlocuteurs sont formés pour vous faire craquer et vous intimider.
Rapprochez vous aussi de ufcquechoisir de votre région, ils sont de bons conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés